

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : OPH 13 Habitat : aide à la réalisation de 10 logements locatifs sociaux dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Marignane

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'octroyer à l'Office Public de l'Habitat « 13 Habitat », pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux au titre de l'opération « îlot E1 » dans le cadre du PNRQAD du centre ancien de Marignane, une subvention de 161.252 € sur un coût prévisionnel de 1 075 012 € TTC.

Cette action sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée